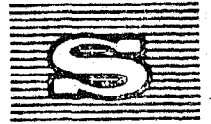


NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/9619

27 janvier 1970

ORIGINAL : FRANCAIS

---

LETTRE DATEE DU 27 JANVIER 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE

A la suite de la requête qui vous a été adressée par les représentants de 48 Etats Membres d'Afrique, d'Asie et par la Yougoslavie tendant à examiner le défaut du Gouvernement de l'Afrique du Sud de se conformer à la lettre et à l'esprit de la résolution 269 (1969) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'inviter à participer aux débats du Conseil sur cette question.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent par intérim  
de la Turquie,

Président du Conseil des Nations Unies  
pour la Namibie,

(Signé) N. CUHRUK

-----